

L'épisode CIDUNATI

1968-1998

Michel DAVID






Cahiers de l'Institut Supérieur des Métiers

L'épisode CIDUNATI

1968-1998

par **Michel DAVID**
Président de l'Institut Supérieur des Métiers



Avant - propos

On ne mesure plus, trente ans après, ce que fut le coup de tonnerre qui à la fin de 1968 ébranla le monde des petits commerçants et des artisans...

Un mouvement contestataire en est né, le CIDUNATI. Qu'a-t-il été, qu'est-il devenu ? Récit d'une histoire brève et tourmentée, qui n'était qu'esquissée dans "Brève histoire de l'artisanat".



Sommaire

■ I - L'éruption de la contestation	9
■ II - La progression du mouvement	13
■ III - Le point culminant	16
■ IV - Les fractures et l'effondrement	19



L'éruption de la contestation

8 décembre 1968. A la Batie-Montgascon, petite commune de l'Isère proche de Morestel, une trentaine d'artisans et de commerçants sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie pour entendre le démarcheur d'une mutuelle de Lyon leur expliquer les modalités de la nouvelle loi sur l'assurance maladie-maternité obligatoire votée le 12 juillet 1966 pour les "non salariés non agricoles" et de ses décrets d'application. Les assistants considèrent que ces textes sont inacceptables et qu'ils ont été trahis par leurs "dirigeants représentatifs". Indignés ils adressent au préfet une motion de protestation, sous le regard affolé du représentant de la mutuelle.

Ce qui est mis en cause, c'est la disproportion entre les prestations de remboursement des frais médicaux et la lourdeur des cotisations.

De plus, et c'est ce qui met le feu aux poudres, les cotisations maladie des retraités seront prélevées d'office sur le montant de pensions déjà ridiculement faibles.

Le mécanisme de la contestation est déclenché. Gérard Nicoud, jeune cafetier récemment installé dans le village, en prend la tête. La motion a du succès. Un artisan de 30 ans, à Dolomieu, Maurice Mesny, qui a repris les métiers à tisser de son père, fait des réunions de village en village, pour recueillir de nouvelles adhésions.

A la mi-février 1969, 9 600 signatures ont déjà été recueillies dans le seul département de l'Isère. Conduits par Mesny et Gérard Nicoud, des commerçants et artisans collent des centaines d'affiches pour appeler à un grand meeting au Palais de Glace à Grenoble.

Un télégramme est envoyé au Premier Ministre et au Ministre des affaires sociales pour les alerter de la situation. Le meeting a lieu le 17 février ; il réunit 15 000 personnes. Les dirigeants des organismes traditionnels de défense, PME, CAPEB, CNAM, ont été invités ; aucun n'est venu. Pierre Pujade se présente mais, accueilli au cri de "trahison", il ne peut parler plus de cinq minutes et doit se retirer sous les quolibets. L'ambiance est houleuse. Aimé Paquet, député de l'Isère, prend la parole ; il reconnaît que la loi est mauvaise mais n'apporte son soutien au mouvement que si celui-ci "reste dans la légalité". Gérard Nicoud en conclut, sous les applaudissements, que le seul moyen des commerçants et des artisans pour se faire entendre de cette "redoutable machine qu'est l'État" c'est de "descendre dans la rue". L'exemple de mai 68 est là pour montrer que "le gouvernement ne comprend que le coup de poing sur la table". Le Dauphiné lance la révolte.

En mars, des milliers de retraités voient le prélèvement obligatoire de leur cotisation pour la maladie amputer leur maigre retraite. A la Batié-Mongascon, les plaintes affluent en

grand nombre. Mesny et Nicoud créent un Comité de défense des commerçants et des artisans (CID) sous la forme d'une association de la loi de 1901. Ils écrivent au ministre des affaires sociales, Maurice Schumann, et au Président de la République, le Général de Gaulle. Ni l'un ni l'autre ne répondent. Le gouvernement réagit cependant en annonçant à l'issue du Conseil des ministres du 19 mars un certain nombre de mesures en vue de calmer l'agitation des commerçants et artisans, dont la création d'une direction de l'artisanat au ministère de l'industrie.

Ces mesures ne sont pas considérées comme suffisantes et le 8 avril, à 22 h, Gérard Nicoud réunit une douzaine d'amis. Leur décision est prise : tenter une action spectaculaire afin de forcer les pouvoirs publics à entendre la contestation. Le 9 avril à 8 h, après une nuit de contacts de porte à porte, 400 personnes se regroupent et sur un mot d'ordre de Gérard Nicoud prennent la direction de la Tour-du-Pin. Objectif : la perception. A 9 h, celle-ci est investie. Armoires et tiroirs sont vidés, des milliers de dossiers sont chargés dans des camionnettes et ceux qui n'ont pu être emportés avant l'arrivée des gendarmes sont jetés dans la rue. A 10 h arrivent en renfort des gendarmes mobiles. Ils ne peuvent que dresser leur constat. Dès l'après-midi, à la radio, Nicoud menace de brûler tous les dossiers si les retraites ne sont pas versées intégralement.

Le lendemain matin, les gendarmes arrêtent Nicoud dans son café et l'emmène à la prison St Paul à Lyon. Dans l'après-midi du vendredi 11, conduits par Mesny, plus de 4 000 manifestants bloquent Bourgoin, croyant que Nicoud y est encore détenu. Vers 18 h, les CRS arrivent et chargent. Les affrontements sont violents ; il y a plusieurs blessés.

Pendant 5 h, manifestants et forces de l'ordre s'opposent. Les contestataires se retirent mais ils ont un martyr : Nicoud emprisonné ; ils ont un mouvement : le "Mouvement de la Tour du Pin" et un leader : Maurice Mesny qui en prend la présidence, Nicoud en étant le Secrétaire Général.

Le retentissement est considérable dans toute la France. Le 21 avril, Gérard Nicoud est mis en liberté provisoire, les dossiers sont rendus, le ministre cède : le précompte ne sera plus retenu sur les pensions.

Le référendum d'avril 1969 a lieu. Dans le département de l'Isère qui en juin 1968 n'avait que des élus gaullistes, on compte 55 % de non. Le Général de Gaulle se retire à Colombey-les-deux églises. Le mouvement décide de cesser toute action jusqu'à l'élection du nouveau président de la République. De passage à Grenoble le 29 mai, le candidat Pompidou reconnaît les erreurs et promet réparation.



La progression du mouvement

En juin, Mesny démissionne du Comité d'information et de défense. Partisan d'une entente avec l'UDCA de Pierre Pujade, il a été mis en minorité par 203 voix contre 54 ; les délégués réunis à la Batie-Mongascon ont suivi le Secrétaire Général Gérard Nicoud et voté contre cette proposition d'accord et, en fait, pour un durcissement de la position du mouvement. Un télégramme est adressé à Georges Pompidou pour lui rappeler ses promesses électorales à propos de l'assurance maladie. Gérard Nicoud devient le chef du Comité de défense des commerçants, artisans et professions libérales (CIDCAPL) ; il n'a que 22 ans. Il est partisan d'une action soutenue.

Peu à peu, en effet, la contestation s'étend sur l'ensemble du territoire. Des actes de violence ont lieu ici ou là. Des milliers de commerçants et artisans refusent de payer leur cotisation maladie ou brûlent les appels de cotisation. A Morlaix, à l'issue d'un meeting de 5 000 personnes, la foule brûle des feuilles

d'impôts et d'assurance maladie. Dans le Pas-de-Calais, M. Buisine prend la tête d'un mouvement dur.

En juillet 1969, le Mouvement de la Tour du Pin se transforme en groupement national, le CID (Comité d'information et de défense). Mesny laisse la présidence à Buisine et se contente avec Nicoud d'une vice-présidence.

En plein mois d'août 1969, le nouveau ministre des affaires sociales, Robert Boulin, décide d'organiser des tables rondes qui ont lieu à Paris les 5 et 26 août. Gérard Nicoud y participe, comme Pierre Poujade, et malgré les protestations des organisations "traditionnelles". Le résultat est positif, le ministre s'engage à préparer un projet de loi visant à améliorer les prestations du régime maladie.

En dépit de cette manifestation de bonne volonté de la part du gouvernement, le 25 septembre 1969, deux mille personnes sont réunies dans la salle des fêtes de Montalieu (Isère) ; l'atmosphère est survoltée. Buisine chauffe la salle par un discours violent. Les assistants viennent de l'Ain, du Rhône, de la Savoie et bien sûr de l'Isère. Deux policiers des Renseignements généraux présents dans la salle sont enlevés et 500 personnes les accompagnent pour manifester devant la sous-préfecture de La Tour-du-Pin.

Dans la nuit, Gérard Nicoud apprend qu'un mandat d'arrêt est lancé contre lui ; voyant l'arrivée de renforts de gendarmerie il donne l'ordre de dispersion et s'enfuit caché dans le coffre d'une voiture tandis que les deux policiers sont emmenés dans l'Ain et relâchés. Neuf dirigeants du CID sont arrêtés le jour suivant. Gérard Nicoud se cache pendant deux mois mais en

profite pour mettre en place un réseau de communication avec ses adhérents surnommé "Mandrin", du nom du célèbre chef de contrebandiers dauphinois du XVIIIème siècle. Le 26 novembre, il se présente au palais de justice de Grenoble où s'ouvre son procès en appel ; il est de nouveau appréhendé mais, condamné à six mois de prison avec sursis, retrouve le soir même sa liberté.

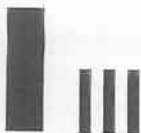
Le 9 mars 1970, le CID rassemble à Paris au Parc des Princes 40 000 sympathisants venus de toute la France ; une délégation est envoyée à Matignon. Chaban-Delmas, Premier Ministre, refuse de la recevoir. Furieux les militants font rouler leurs cars à 5 km/h dans les rues et bloquent le périphérique. Nicoud a quand même évité un affrontement avec les forces de l'ordre.

En avril 1970, le CID et l'UNATI* fusionnent et constituent le CIDUNATI. Celui-ci enlève 114 sièges sur 468 à pourvoir aux Conseils d'Administration des Caisses maladies.

Le 21 juin a lieu le premier Congrès National. Gérard Nicoud en est élu le secrétaire général, assisté d'une collégiale de 21 membres.

Le 8 octobre, le CIDUNATI participe à la première réunion plénière des administrateurs élus du régime maladie. L'ambiance est tendue. Le CIDUNATI se heurte au front commun des "traditionnels" et ne parvient à lire sa motion que dans un grand chahut ; il n'arrive pas à obtenir le remboursement du gros risque à 100 %. Finalement le ministre, M. Boulin, tranchera dans ce sens quelques jours plus tard et imposera cette prise en charge par un décret de décembre. C'est une belle victoire du CIDUNATI. Mais il ne baisse pas la garde.

* qui résultait de la fusion de la CNPI (Confédération Nationale des Professions Indépendantes) et de l'UNTI (Union Nationale des Travailleurs Indépendants).



Le point culminant

Fin 1970, le CIDUNATI couvre 82 sections départementales et déclare 80 000 adhérents. Il va se pencher maintenant sur le problème des retraites et préparer son entrée dans les Chambres de métiers à l'occasion des élections de novembre 1971.

S'agissant de la retraite vieillesse, la question n'avait été qu'évoquée lors des tables rondes d'août 1969 mais Robert Boulin avait laissé entendre à Nicoud qu'il était d'accord pour en reparler avant la fin de 1970. Début 1971, ne voyant rien venir, Nicoud organise le 17 mars à 17 h une manifestation de 2 000 personnes environ dans la ville même dont le ministre est maire, Libourne ; le pont de l'Isle est occupé ; de violents affrontements avec les forces de l'ordre s'en suivent ; Nicoud parvient à se dégager et à partir pour un autre meeting à Dinan. M. Boulin, lui, n'arrivera que vers 23 h à Libourne. Le dialogue n'a donc pu s'établir.

Condamné par la suite à 14 mois de prison, Gérard Nicoud est interné le 24 novembre 1971 à la prison de Bourgoin.

Il écrira à la fin de son livre* cette phrase désabusée : "Une page est tournée. Un autre avenir commence pour le CIDUNATI".

Les élections de novembre 1971 aux Chambres de métiers sont un premier succès pour le mouvement ; le CIDUNATI obtient 173 élus et 6 présidences de Chambre dont celles du Pas-de-Calais, de l'Oise et des Alpes-Maritimes.

Le 5 février 1973, le CIDUNATI rassemble 15 000 personnes au palais des sports de Paris et obtient d'Edgar Faure le remboursement des soins dentaires et optiques pour tous les travailleurs indépendants.

Mais une première scission s'effectue en 1973 en Bretagne, conduite par Hourmand, sous le sigle CDCA.

En 1974, le CIDUNATI enlève la présidence de 21 Caisses maladie sur 27 permettant ainsi à Gérard Nicoud d'être élu président de la CANAM. Etienne Régnier, peintre en lettres dans l'Oise, lui succède alors au poste de Secrétaire Général du CIDUNATI ; sous sa conduite des militants occupent la CANCAVA pour protester contre l'augmentation des cotisations.

Toujours en 1974, pour protester "contre l'inquisition fiscale" des militants de Charente et Charente-Maritime entreprennent une marche sur Paris derrière un corbillard. A chaque département traversé, de nombreux militants se joignent à eux et ce sont 6 000 personnes qui se retrouvent à Versailles puis à Paris aux Invalides. Le CIDUNATI va jusqu'à occuper le ministère du commerce et de l'artisanat rue de Lille.

*Les dernières libertés...menottes aux mains - Editions Denoël - 1972.

Le CIDUNATI se montre ensuite de plus en plus actif et multiplie les interventions spectaculaires. La fédération du Val de Marne organise un cortège pour accompagner à la perception deux bouchers de Saint-Maur poussant une brouette pleine de pièces de monnaies de 5, 10 et 20 centimes représentant le montant d'une somme due au titre de la patente. La même opération est répétée dans les Hauts-de-Seine. Un centre des impôts est occupé à Paris dans le 12ème arrondissement.

Aux élections aux Chambres de métiers du 20 janvier 1975, le CIDUNATI parvient à obtenir 1 000 élus soit plus de 47 % des sièges dans le collège des chefs d'entreprise et 25 présidences. On assiste ainsi à une réelle poussée du CIDUNATI qui consolide ses positions dans les assemblées générales et les bureaux des Chambres de métiers. L'organisation contestataire accroît son influence dans le Sud-Est, les Pays de la Loire, et dans les zones urbaines. Surtout le CIDUNATI prend le contrôle de la Chambre interdépartementale de Paris, la plus importante de France.

Gérard Nicoud peut alors être reçu par le Président de la République, M. Valéry Giscard D'Estaing, et par le leader de l'opposition M. François Mitterrand.

Les présidents CIDUNATI de Chambres de métiers sont réunis pour rédiger une "charte de l'artisanat". A l'instigation de Marcel Bouyer, ancien député poujadiste, des syndicats CIDUNATI se constituent, soit professionnels, soit interprofessionnels; certains assurent des services spécifiques à leurs adhérents : cabinets de gestion, stages informatiques ou même techniques.

I IV

Les fractures et l'effondrement

Un an après sa nomination comme président de la CANAM, Gérard Nicoud remet sa démission avec fracas en 1975 ; il est remplacé par son adjoint, Boucard, artisan du Puy-de-Dôme. En 1975, un congrès extraordinaire du CIDUNATI se réunit en vue de modifier ses statuts et de lui faire adopter la forme d'une confédération intersyndicale de la loi de 1884 sans toutefois abandonner l'association. Le CIDUNATI a dès lors fonctionné avec deux entités juridiques jusqu'en 1990 où l'association a été mise en liquidation de biens à la suite d'un détournement de fonds par le président de l'époque (M. Vonner).

A partir de 1976, le mouvement connaît des difficultés internes de plus en plus grandes. La tendance accrue de Gérard Nicoud à l'autoritarisme et à la conduite personnelle du mouvement l'amène à tenter de congrès en congrès à faire modifier les statuts pour renforcer son pouvoir.

De plus la vigoureuse action des Pouvoirs Publics en faveur de l'artisanat et du petit commerce, notamment les effets de la loi

Royer de la fin 1973, ont enlevé au CIDUNATI plusieurs des fondements essentiels de ses interventions et la justification même de certaines de ses revendications initiales devenues sans objet.

Dès lors le mouvement se marginalise peu à peu. Aux élections de 1977 aux Chambres de métiers, le nombre de présidences obtenus par le CIDUNATI tombe à 15. C'est le déclin de son influence dans ces établissements publics.

Au congrès d'Avignon de 1978, Nicoud parvient à s'opposer à une motion d'un certain nombre de responsables du mouvement demandant que la moitié des membres du Bureau exécutif national soient élus par le Congrès au lieu d'être tous désignés par Nicoud.

La crise devenait dès lors inévitable. Elle se produit au congrès suivant en 1979 à Perpignan. Une scission s'opère ; et les dissidents recréent le CID, avec une moitié des effectifs.

En 1980 le nombre de présidences de Chambres de métiers détenues par le CIDUNATI tombe à 8. Toutefois en 1981 le Bureau est reçu par le nouveau président de la République, François Mitterrand.

Malgré la normalisation de ses relations avec les pouvoirs publics, le CIDUNATI n'était pas encore reconnu comme organisation syndicale représentative au sens du texte relatif à la composition du collège syndical pour les élections aux Chambres de métiers. D'où un rapprochement avec la CGAF, qui avait conservé le caractère d'organisation représentative, afin de conclure des accords électoraux pour les élections aux Chambres de métiers et de tenter d'entrer ainsi dans le collège électoral, en concurrence avec les partenaires de l'UPA.

En 1983 le nombre de présidences redescend cependant à 7 et en 1986 à 5. En 1988, le CIDUNATI, reconnu comme organisation représentative, n'a plus que deux présidences (Alpes-Maritimes et Hautes-Alpes).

A l'occasion d'une réunion le 4 novembre 1990 au siège du CIDUNATI à Saint Clair de la Tour, un nouveau vent de fronde se manifeste notamment chez les délégués de l'Isère. Un congrès extraordinaire est décidé, il se tient à Aix en Provence le 9 décembre 1990. Un nouveau secrétaire général est élu, Alexandre Proust. Jack Le Clainche et Jacques Gerbault deviennent secrétaires généraux adjoints. En 1991, au congrès de St Clair de la Tour, Jack Le Clainche est élu secrétaire général.

En 1992, Blayo fait adhérer le CDCA Bretagne au CIDUNATI. Le 8 novembre, la création d'un poste de président est décidée au Congrès de Montpellier. Le Clainche est élu président et Gerbault vice-président en présence de 250 délégués. Après les élections de novembre aux Chambres de métiers, le CIDUNATI ne conserve plus qu'une présidence (Alpes Maritimes); il en sera de même en 1995 (Hautes Alpes).

Au congrès d'Issoire, les 5 et 6 novembre 1995, Gerbault accède à la présidence en remplacement de Le Clainche. En 1996, au congrès de Gap, il fait modifier les statuts et est réélu pour deux ans.

Ainsi de congrès en congrès, les dissensions internes , les ambitions des uns et les renonciations des autres ont affaibli considérablement le mouvement et lui ont fait perdre sa crédibilité.

Sa place dans le paysage de l'artisanat et du petit commerce est désormais réduite. L'enthousiasme initial des militants a disparu.

Projeté au coeur de l'actualité pendant quelques années, comme naguère le Poujadisme, le CIDUNATI n'est plus aujourd'hui qu'un volcan éteint.

Michel DAVID

Août 1998



En dépit de sa violence et de ses excès ou peut-être à cause d'eux, le mouvement de contestation d'où est issu le CIDUNATI est un moment important de l'histoire contemporaine de l'artisanat et du petit commerce. On ne peut en minimiser les effets. Suivant de peu les événements de mai 1968, cette révolte catégorielle a été le point de départ d'une sorte de réveil et d'une action vigoureuse des pouvoirs publics. Michel David chargé en avril 1969 de créer la Direction de l'Artisanat évoque en quelques pages les faits les plus saillants de ce qu'il qualifie, pour en mesurer la portée, "l'épisode CIDUNATI", devenu "volcan éteint" après son éruption initiale.

